



Je travaille dans l'appartement privé de ma responsable

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 janvier 2008

Lundi dernier le 7 janvier 08, la personne de l'accueil de DNF m'a conseillé de vous écrire. Je travaille dans l'appartement privé de ma responsable qui fume ainsi que ma collègue et l'ami de ma patronne qui ne travaillant pas fume toute la journée. L'appartement est en étoile, le bureau est d'un côté de l'entrée et la cuisine et wc de l'autre, Son compagnon fume dans tout l'appartement, ma collègue uniquement à la cuisine. Malgré les portes fermées les odeurs de cuisine et de tabac passent et arrivent dans le bureau. Dès que j'arrive au bureau j'ai mal à la gorge et tousse. J'évite d'aller à la cuisine et au wc pour ne pas être irritée ni sentir le tabac mais je ne peux pas éviter l'entrée. Ma responsable me répond que c'est son appartement privé et qu'elle fait ce qu'elle veut chez elle, moi, c'est mon lieu de travail et je pense avoir le droit d'aller au wc sans en subir les conséquences d'un tabagisme passif quotidien. Merci de me dire quels sont mes droits vis à vis de mon lieu de travail et quels sont mes droits si je suis contrainte à donner ma démission pour raison de santé.

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**
- Exercer votre **droit de retrait**
- Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.